

Mercure de France : journal
politique, littéraire et
dramatique / par une société
de gens de lettres

1 . Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-01-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

(N^o. 7. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

LUNDI 7 JANVIER, l'an deuxième de la République.

É N I G M E.

Soit chez Gros-Jean , soit chez un Prince ,
Soit à Paris , soit en Province ,
J'ai même sort en tout pays.
Corps décharné sur quatre pattes ,
J'ai queue et jambes assez plates.
Encore tout jeune , on me dit gris ,
Gris sans barbe , sans chevelure ;
C'est une erreur de la nature.
Noirci , difforme , estropié ,
Au feu pour un goût , un caprice ,
On me condamne sans pitié.
Est-on content de mon service !
Je suis pendu , par-tant payé.
Du sort , lecteur , vois l'injustice.

Par un Abonné.

S P E C T A C L E S.

Catherine ou la belle Fermière , comédie en trois actes , a été donné jeudi dernier au théâtre de la République , avec beaucoup de succès. Nous regrettons de n'en pouvoir détailler tout le mérite. Nous ne dirons même qu'un mot de l'intrigue qui est assez compliquée , et dont nous ne pouvons suivre tous les fils.

Une jeune femme arrivée depuis quelques mois dans la terre d'Armincourt en a pris la ferme à bail. La beauté extraordinaire de Catherine (on ne lui connaît pas d'autre nom) , ses talens , son esprit , ce ton d'une éducation distinguée qui fait voir malgré elle qu'elle n'est pas ce qu'elle veut paraître , ont attiré sur elle les yeux de tout ce qui habite le château. Lussan , l'un des amans de mademoiselle d'Armincourt , rebuté par son caractère et sa coquetterie , devient assez amoureux de Catherine pour s'introduire chez elle , sous le titre de son régisseur. Des malheurs inconnus ont rendu Catherine misantrope ; mais son dégoût pour le mariage , et sa prévention contre les hommes n'ont pu défendre son cœur contre les charmes du jeune Lussan , qui sous le nom de Charles , et le plus humble extérieur , est parvenu à l'intéresser. L'oncle de mademoiselle d'Armincourt revient des Indes avec une fortune considérable , qu'il compte partager avec sa sœur et sa nièce , ayant appris la mort de son fils. Après une suite d'in-

Tome I.

G *

cidens , il se trouve que Catherine est la veuve de ce fils , et comme elle mérite l'attachement et la vénération de son pere , elle obtient naturellement la premiere part dans ses bienfaits.

Cette intrigue est peut-être un peu romanesque : mais elle est extrêmement attachante , et elle excite un vif intérêt , sans le secours de tous les mouvemens bizarres dont on n'abuse que trop aujourd'hui. Il y aurait bien quelques reproches à faire à la contexture ; mais obligé de nous taire sur les beautés , il serait trop injuste de relever quelques légers défauts qu'elles rachettent complètement.

Le premier acte a obtenu peu de faveur , quelques caracteres fortement prononcés commençaient à déplaire : le style de Catherine sur-tout , non-seulement est beaucoup au-dessus de l'état qu'elle annonce , mais un peu trop métaphysique , et ressemblant à celui des livres de morale , avait excité quelques murmures ; mais le naturel des deux actes suivans , les développemens pleins de chaleur et de sensibilité qu'ils contiennent ont enlevé tous les suffrages , et décidé le succès. Le jeu de *Michau* , simple et d'une verité exquise ; le talent naïf et plein de grace de l'aimable et jeune *Dumont* , qui remplit le rôle de la petite fille de basse-cour , ont encore ajouté à l'enthousiasme des spectateurs. Tous les autres acteurs les ont dignement secondés , et méritent les mêmes éloges.

Catherine a développé de nouveau des talens déjà chers au public , et comme actrice , et comme musicienne ; mais elle n'a en cela d'autre mérite que celui du courage , puisqu'elle est en même-tems l'auteur de cette charmante piece et des morceaux de musique qui y sont joints. Cette actrice , cette musicienne , cet auteur , est l'estimable et belle *Candeille* , qui est venue recevoir des applaudissemens bien mérités.

NOUVELLES POLITIQUES.

PRUSSE. *Berlin* , le 20 décembre.

Le roi de Prusse est annoncé ici pour le 25 de ce mois. Il vient , sans doute , hâter le départ des troupes , dont il a ordonné la levée , et en imposer par sa présence aux mécontentemens , qui se manifestent tous les jours , et que n'a pu contenir jusqu'à présent l'inquisition politique , dont quelques militaires distingués et quelques académiciens sont déjà les victimes.

Le général *Mollendorf* est chargé du commandement d'une armée , destinée à remplacer en Pologne les troupes russes , dont une partie doit se rendre au printems sur les bords du Rhin.

On dit que *M. de Lafayette* sera conduit de *Wesel* dans la citadelle de *Magdebourg* , l'une des plus horribles Bastilles de l'Europe.

ALLEMAGNE. *Mayence* , le 23 décembre.

L'approche de l'ennemi n'épouvante point les citoyens de

Mayence. Rassurés par la présence du brave Custine et le courage de son armée, ils voient avec une sorte d'indifférence et les préparatifs et les sommations des prussiens. Ils savent, d'ailleurs, que les troupes ennemies manquent de beaucoup de choses nécessaires, et qu'elles se sont retranchées sur les hauteurs de Nassau, où elles vivent fort mal, et comme on dit, au jour la journée. Leurs chevaux sont réduits à cinq livres de foin par jour, ce qui n'est que le tiers de la ration ordinaire.

Il y a eu, sans doute, bien de la prévarication ou de la négligence dans les approvisionnemens de l'armée française, et les lettres de leurs généraux ne permettent pas de l'ignorer : mais celles de nos troupes qui sont à Mayence, ont encore un grand avantage sur les ennemis. Elles occupent une ville très-bien fortifiée, elles ont des vivres, et la cause qu'elles défendent, leur inspire un courage, qui ne peut se démentir.

BELGIQUE. *Bruxelles, le premier janvier.*

L'esprit de fanatisme, qui regne depuis si long-tems en Brabant, est bien loin d'être éteint, et les prêtres et les nobles l'alimentent avec succès, et par l'argent qu'ils continuent de répandre parmi la classe indigente, et par leur exemple hypocrite. Avant-hier, jour où les assemblées primaires ont commencé, le peuple a, dans toutes les sections, refusé de prêter le serment prescrit par la proclamation du général Dumourier. Ensuite, dérogeant à la même proclamation qui recommandait d'élire les scrutateurs par la voie du scrutin, une cabale soudoyée et tumultueuse a élevé à cette fonction toutes les personnes les plus connues par leur attachement à l'ancien parti. Pendant ce tems-là, une populace nombreuse se portait dans toutes les sections, en criant qu'elle voulait sa constitution, et que les états de Brabant étaient la seule représentation qu'elle reconnaît jamais.

Le même jour, la garnison s'est rassemblée à midi sur la place à côté de l'arbre de la liberté, et au bruit des trompettes et d'une musique militaire, on a publié la proclamation du général Dumourier.

Cependant les représentans provisoires de la ville de Bruxelles, profitant des dispositions du peuple, ont fait imprimer une adresse où ils réclament avec force contre le décret de la Convention nationale, du 15 décembre dernier. A la suite de cette adresse est l'acte de protestation, conçu en ces termes :

« L'Assemblée des représentans provisoires de la ville libre de Bruxelles, conformément au serment que chacun de ses membres a prêté, et conformément aux droits inaliénables du peuple souverain de la Belgique, déclare protester formellement contre l'exécution en ce pays, du décret de la Convocation nationale du 15 de ce mois, comme attentatoire à la souve-

raineté belge, ainsi que contre celle de la proclamation du général en chef Dumourier, datée de Liège du 21, qui est une exécution partielle du décret susmentionné.

Fait à Bruxelles, ce 24 décembre, l'an 1^{er} de la république belge. » (Suivent les signatures.)

L'on trouve après des lettres et l'adresse des représentans du Hainaut, qui ont réclamé, ainsi que les représentans de Bruxelles, contre le même décret.

G U E L D R E. Ruremonde, le 20 Décembre.

L'expédition que le général Lamorliere vient de faire a eu le plus grand succès. Il s'est porté en cinq jours de tems dans les trois pays de la Gueldre Prussienne, de la principauté de Meurs, et du duché de Cleves; et après y avoir levé une contribution de 605,000 florins, il est rentré dans Ruremonde.

Ce général fait singulièrement l'éloge du zèle et du courage de son armée pendant cette marche pénible et rapide; et il loue particulièrement l'intelligence de plusieurs de ses officiers, tels que d'Espinay, qui commandait un détachement de chasseurs à cheval; Pinon et le Vasseur, adjudans généraux; et Richardot et Cailhava, lieutenans-colonels. Il parle aussi avec satisfaction de l'accueil favorable des habitans. Il a reçu des députations de toutes les villes, même de plusieurs situées au-delà du Rhin.

P A R I S.

La seconde représentation de *l'Ami des Lois* dont on rendra un compte plus détaillé dans ce journal, a attiré, vendredi 4, un grand concours de spectateurs au théâtre de la Nation. C'est une de ces pièces à circonstances, dont les portraits sont d'autant plus piquans que chacun s'empresse d'écrire au bas le nom du personnage dont il croit reconnoître les traits. Il serait cependant dangereux de se livrer à des applications plus ou moins directes. Ce seroit ôter à la malignité tout son plaisir que de lui montrer du doigt ceux qu'elle aime à deviner. En transportant sur la scène les incidens de la révolution, la comédie ne saisit que des traits généraux, comme elle saisissait les travers et les ridicules de la société qui formaient son ancien domaine. Allons donc au théâtre pour y chercher des objets d'instruction, mais gardons-nous d'y porter nos passions et nos haines. Il n'y aurait de blamable que ceux qui, dans une peinture générale, s'obstineraient à vouloir s'y reconnaître.

Déjà la calomnie se plaît à répandre que l'auteur de cette pièce a été payé par le ministre Roland, car il faut bien que Roland soit coupable de tous les traits qui peuvent blesser un parti. On se tromperait fort si l'on croyait par cette imputation jeter de la défaveur sur ce ministre, car si le citoyen Laya n'avait pas été payé par son civisme pour peindre les

MERCURE FRANÇAIS.

SUPPLÉMENT au No. 6. Paris, 6 Janvier 1793.

LITTÉRATURE.

N. B. Il paraîtra tous les samedis un supplément à la littérature. Nous nous sommes déterminés à cet arrangement, pour laisser plus de place à l'article des nouvelles politiques, et sur-tout à celui de la Convention nationale. Les articles de littérature, par cette disposition, pourront avoir l'étendue qu'ils avaient lorsque le Mercure ne paraissait que tous les 8 jours.

Le tableau moral résultant des événemens politiques, par M. Gajot, qui devait paraître le 31 décembre, ne paraîtra que dans quelques jours, quoique composé, imprimé; mais on en a suspendu le tirage pour des raisons que le public devine aisément.

Deux cents exemplaires de l'Encyclopédie, par ordre de matières, proposés au prix de l'ancienne souscription de 751 lix. pour les trente premières Livraisons, et aux mêmes prix que tous les souscripteurs actuels ont payés pour la trente-unième et suivantes. Il en paraît actuellement cinquante-trois livraisons.

L'importance de cette entreprise, la plus vaste, la plus dispendieuse et la plus difficile qu'on ait jamais faite en littérature et en librairie, nous fait un devoir de consacrer ici quelques pages à l'extrait de ce prospectus, qui intéresse tous les amateurs des sciences, des arts et des lettres. On y verra les moyens et les efforts de tout genre, employés par l'auteur de cette immense entreprise, pour la conduire à sa perfection, malgré les obstacles qu'ont fait naître depuis trois ans les circonstances pénibles et orageuses où nous nous trouvons. Il promet l'entier achèvement de cet ouvrage, au moins quant à la partie manuscrite, pour la fin de l'année 1793, et quant à la publication, pour l'année suivante. Il transcrit les nouveaux engagements qu'il a pris avec les coopérateurs, et qui sont si strictement obligatoires, qu'il ne paraît pas qu'on puisse craindre désormais aucun retard. Il sera honorable pour la nation, qu'au milieu des troubles qui l'agitent, et des combats inévitables qu'elle est obligée de soutenir pour le maintien de la liberté attaquée au dehors avec tant de fureur, et au dedans avec tant de perfidie, elle puisse cependant se vanter d'avoir mis à fin le plus grand édifice qu'on ait jamais élevé à la gloire des connaissances humaines. Il convenait à la France de garder, même dans des conjectures si menaçantes, sa suprématie dans les lettres, de faire, au sein des orages, ce que nul autre peuple ne pourrait faire dans le calme de la paix, et de poser d'une main le faite du temple des sciences, tandis que de l'autre elle combat près du berceau de la liberté.

« Ce grand ouvrage, produit des veilles et des travaux continus de plus de deux cents cinquante gens de lettres qui s'en sont constamment occupés depuis près de quarante années (nous comprenons le tems de la première édition), est divisé en quarante-un dictionnaires généraux, dont nous indiquons l'ordre de placement dans les rayons de la bibliothèque de chaque

naires généraux , et plus de deux cents vocabulaires particuliers. Le nombre des volumes de discours doit être de cent vingt-huit à cent trente : il en a actuellement paru quatre-vingt-dix ; neuf volumes de planches d'arts et métiers mécaniques , deux volumes d'atlas , et quatorze livraisons de planches d'histoire naturelle. Trente-un volumes de discours sont actuellement sous presse ; plus de soixante graveurs sont occupés des planches..... Chaque volume *in-4°* , étant d'environ huit cents pages , d'un petit caractère et d'une large justification , contient autant de matières que cinq volumes *in-4°* ordinaires , tels que le Buffon , le Velly , etc. Ainsi , les cent trente volumes *in-4°* de discours sont la représentation de sept cents cinquante volumes *in-4°* ordinaires , et contiennent près du quintuple des discours de la première Encyclopédie *in-folio* , y compris son supplément , formant en totalité vingt-un volumes *in-folio*..”

“ Nous sommes assurés que l'*Encyclopédie* actuelle comprendra cent cinquante mille articles de plus que la première , ce qui prouve l'extrême imperfection de celle-ci , dans laquelle on n'avait fait la nomenclature d'aucune des parties qui y sont traitées , et où il manque , en outre , plus de vingt grandes parties , auxquelles on n'avait pas même pensé. ”

“ Chacun des dictionnaires de l'*Encyclopédie* actuelle est renfermé , autant qu'il a été possible , dans les objets qu'il embrasse ; c'est même-là leur caractère spécial ; tous aussi sont terminés par des tables de lecture , qui en forment autant de traités de sciences. De ces dictionnaires tant généraux que particuliers et des vocabulaires dont nous avons parlé , on formera un vocabulaire universel , qui offrira la totalité des noms et articles contenus dans les dictionnaires et vocabulaires généraux et particuliers. ”

“ Il y a tel de ces dictionnaires encyclopédiques composés de quelques volumes seulement qui peuvent remplacer plusieurs milliers de volumes , comme ceux de finance , de grammaire et de littérature , de marine , d'architecture , etc. Si on rassemblait de la première *Encyclopédie* ce qui s'y trouve sur ces matières , on ne pourrait pas en former un demi-volume. Presque tous ces dictionnaires ont été refaits à neuf , et il y en a plusieurs , comme ceux de botanique , par M. de la Marck ; des insectes , par M. Olivier ; des vers et coquilles , par M. Bruyguieres , etc. qui sont des chefs-d'œuvres. Enfin il n'existe ni dans notre langue , ni dans aucun autre des dictionnaires aussi complets sur toutes les parties des sciences et des arts. ”

“ Cette *Encyclopédie* comprend l'universalité des connaissances humaines , prises dans leur origine , et suivies jusques dans leurs dernières ramifications , et un corps de planches sur les arts et métiers , l'histoire naturelle , les antiquités , l'architecture , les ponts et chaussées , et trois atlas , que notre position seule nous permettait d'exécuter et de donner au prix le plus modéré. Ces planches représentent ce que l'on trouve dans des milliers de volumes , écrits en toute sorte de langues , la plupart d'un prix excessif. On ne pourrait pas se procurer pour deux cents mille livres les ouvrages qui ont servi et qui

« Les douze volumes de planches de la première édition in-folio de Paris, sont revenus aux souscripteurs à plus de 700 liv. ; et les onze volumes de planches des arts et métiers mécaniques de l'édition actuelle, quoiqu'augmentés de plus d'un tiers de planches nouvelles, ne reviennent qu'à 264 liv. Le volume de Marine, qui en forme le tome V^e., est presque en entier de planches nouvelles. Les douze volumes de discours, composant le dictionnaire des arts et métiers mécaniques, y compris les manufactures, par M. Roland Delaplatiere, ministre de l'intérieur, renferment 491 arts et métiers, dont 185 sont terminés par un vocabulaire. Il y a plus de 190 de ces arts qui ne sont encore décrits dans aucun livre. La totalité de ces douze volumes de discours, et les onze volumes de planches ne reviennent qu'à 383 liv. ; et la collection des arts publiés par l'académie des sciences, qui n'en comprend encore que 93, a coûté 1240 liv. Cet exemple de la modicité du prix auquel revient la collection des arts et métiers dans l'Eucyclopédie actuelle (et cette collection ne forme qu'un seul des 41 dictionnaires généraux), est sans doute une grande preuve de ce que nous avons avancé plusieurs fois, qu'il ne s'est jamais fait en Europe un ouvrage qui soit seulement le tiers de celui-ci, et d'une combinaison plus utile aux souscripteurs. Chacun d'eux aura sur son exemplaire un bénéfice plus de 1000 liv. (Nous en avons donné la preuve, p. 27 du 3^e mémoire sur l'encyclopédie, 46^e livraison.) Mais pour porter jusqu'à la conviction, ce que nous avons dit à ce sujet, nous croyons devoir parler des planches d'histoire naturelle, dont il a actuellement paru onze livraisons, parce que c'est la plus grande et la plus utile entreprise qu'on ait formée depuis qu'on imprime des livres, et que notre position n'en permettait encore l'exécution qu'à nous seuls.

On aura dans six ou sept volumes de trois cents planches chacun, la représentation, en figures, de plus de 18 mille objets de la nature, rangés par classes, genres et especes. Le discours qui précède ces planches, remplace les tables de lecture qui terminent les dictionnaires encyclopédiques, et qui n'auraient pu avoir lieu pour ceux d'histoire naturelle, où l'immensité d'objets qui composent l'ensemble de cette partie dans l'encyclopédie actuelle. Le discours des planches est en français et latin, ce qui doit le rendre d'un usage universel. Il est écrit dans le style le plus concis, dans celui que les naturalistes connaissent sous le nom de style systématique. Ces planches sont un Linnée en grand, un Linnée perfectionné, augmenté de plusieurs milliers d'especes, dont ce grand naturaliste n'avait pu avoir connaissance. La première livraison, qui représente les poissons, contient le double d'especes de celles qui se trouvent dans le système de la nature de Linnée. Il y en a 413 dans ce dernier ouvrage, et notre tableau encyclopédique en contient 744. L'ouvrage de M. Bloch, qui est le dernier qu'on ait publié sur les poissons, ne contient que les figures de 215 poissons, et coûte 432 liv. La première livraison de nos planches contient la représentation de 420 de ces animaux, la description de 744, et ne coûte que 21 liv.....

lution , c'est-à-dire depuis le mois de janvier 1789 , on a publié 25 livraisons , ou 50 volumes.

Les personnes qui souscriront pour un ou plusieurs exemplaires de ces 200 Encyclopédies , offertes par souscription , peuvent actuellement se procurer , sans payer , le second et le troisième mémoire sur l'Encyclopédie. Le premier se trouve à la tête du premier volume des beaux-arts ; il n'en existe plus qu'on puisse livrer séparément. C'est dans ces mémoires qu'on pourra prendre une juste idée de l'Encyclopédie actuelle. Le quatrième et dernier , actuellement sous presse , paraîtra à la fin de janvier 1793 ; on le distribuera *gratis*. Le prix du deuxième mémoire est de 12 sols ; le troisième de 24 sols.

Nous avons cru que les circonstances étaient favorables à la continuation de cette souscription. Les acquéreurs y trouveront la facilité du paiement en assignats , le gain résultant de la différence de ce paiement à celui en écus , et de la solidité du placement de leurs fonds sur un ouvrage dont le prix doit nécessairement augmenter avec le tems : on sait jusqu'où était monté dans les ventes celui de la première Encyclopédie. La différence des changes est pour l'étranger un objet de près de cent pour cent. Un Anglais , par exemple , qui achètera un exemplaire , n'aura à payer en guinées que la somme d'environ 800 livres , au lieu de celle de 1474 livres , montant des cinquante-deux premières livraisons , qu'il aurait été obligé de payer en numéraire au mois de décembre 1788.

Nous observerons finalement que dans le prix de cette souscription , les volumes des trente premières livraisons ne reviennent aux Souscripteurs qu'à 9 liv. 10 sols ; ils ont en outre 48 vol. à 6 liv.

Les 52 livraisons qui paraissent actuellement coûtent ensemble 1474 livres.

Le bureau de vente pour Paris , de l'Encyclopédie , est actuellement hôtel Bouthilliers , rue des Poitevins. S'adresser au citoyen Branville.

Les départemens , les libraires de province doivent s'adresser directement hôtel de Thou , rue des Poitevins.

P. S. Si nous étions dans un cours ordinaire de choses ; si l'Encyclopédie n'avait pas absolument souffert depuis trois ans , si la dépense n'excédait pas la recette de 900,000 livres , je ne me serais point permis de rouvrir cette souscription , je sais que je n'en ai pas le droit : celui qui se le permettrait , dans une position différente de la mienne , manquerait à ses engagements , et rendrait nuls ces mille livres de bénéfice que j'ai annoncées aux Souscripteurs. , (voyez 3e. mémoire) ; aussi je donne ma parole d'honneur , et ce , sous toutes les peines de droit , que ces 200 exemplaires placés , et ils peuvent l'être en moins de six semaines , sur-tout chez les étrangers , je donne , dis-je , ma parole d'honneur , que pendant toute la durée du *privilege* , qui est encore de trente années , cette souscription ne sera plus rouverte. A l'instant du placement de ces 200 exemplaires , dont le public pourra s'assurer à chaque instant sur les registres , ils seront tous brûlés , ainsi que les quittances de souscription.

On souscrit pour les 200 exemplaires , hôtel de Thou , rue des Poitevins , n° 18. On souscrit aussi chez tous les libraires , banquiers , notaires , directeurs des postes de l'Europe.

N. B. Tous les banquiers , notaires ou directeurs des postes qui prendront douze exemplaires , auront le treizième gratis.

Paris , ce 31 décembre 1792.

A l'époque du premier avril prochain , soit que les 200 exemplaires proposés par souscription soient placés en entier ou par partie , la souscription de l'Encyclopédie sera fermée pour toujours ; et à cette époque , ceux qui prendront des exemplaires complets , payeront les volumes de

excès de l'anarchie , et l'hypocrisie de nos faux patriotes , il mériterait de l'être par la nation.

Cette représentation , au reste , s'est passée fort tranquillement , malgré les mauvaises intentions que l'on supposait y avoir été apportées. Quelques personnes placées au premier rang du parquet , s'étaient affublées de bonnet rouges , gris , etc. On n'a fait attention , ni aux personnes , ni aux bonnets ; on n'a vu que la pièce dont le succès a été couronné par de nouveaux applaudissemens.

Dans le compte que la municipalité a rendu à la Convention de la situation de Paris , elle présente le jugement de Louis XVI comme une des causes de la fermentation ; mais si les agitateurs se donnaient moins de soin de la faire naître , si un parti ne se repliait en tout sens pour échauffer les esprits et exercer la tyrannie de son opinion , les citoyens , pleins de confiance dans la sagesse et la justice de leurs représentans , attendraient avec calme le résultat de leur détermination , bien convaincus que la Convention n'a d'autre intérêt que la sûreté et la gloire de la république. Les départemens n'aiment pas mieux les tyrans qu'on ne les hait à Paris , et pourtant on y est tranquille , c'est qu'on n'y souffre pas l'influence des agitateurs ; on y discute paisiblement les droits de la nation et l'on y respecte les représentans du peuple. Dans quelle classe le jugement de Louis excite-t-il à Paris de la fermentation ? Ce n'est pas dans celle des citoyens éclairés et paisibles , ce n'est pas même parmi le peuple. Ecoutez l'homme de peine et d'industrie , parcourez les marchés publics , entrez dans les boutiques et les échopes ; ce n'est pas là que vous entendrez les cris de la férocité impatiente de sa proie. C'est quelques centaines de vagabonds et de brigands stipendiés par l'anarchie , qui vont communiquer les passions qu'ils ont reçues , et faire sortir le peuple de ses habitudes paisibles et de ses inclinations douces.

Les ouvriers sont sans occupation , disent les officiers municipaux. N'est-ce pas encore là un des effets de l'inquiétude et de l'effroi qu'on n'a cessé de répandre parmi les citoyens aisés. On ne parle que de proscriptions , de troubles , de menaces. Comment resteroient-ils au milieu d'une ville où l'on sème continuellement l'épouvante ? Soyons amis de l'ordre , de la paix et des loix , et Paris ne se dépeuplera pas tous les jours , et les consommateurs y reviendront alimenter l'industrie , le commerce et les arts. La municipalité peut voir par l'objet même de sa plainte , quels sont les véritables ennemis du peuple.

La municipalité se plaint encore que le service continuel et pénible de la force armée , fatigue les citoyens et fait languir la surveillance publique. Pourquoi les sections ont-elles montré une opposition si inflexible à l'admission des fédérés des départemens qui s'offraient et s'offrent encore avec une si cordiale fraternité de venir partager avec leurs frères d'armes

de Paris le service important auquel, malgré les efforts de leur zèle, ceux-ci ne peuvent suffire ? Il faut bien le répéter, c'est que les agitateurs ne trouveraient pas leur compte dans le regne de la loi et d'une police vigilante, et qu'ils ont trompé le patriotisme des citoyens en semant des défiance et en armant leur amour-propre contre leurs frères des départemens. Mais que les citoyens de Paris disent un mot, et ils verront accourir dans leurs murs une foule empressée à les secourir dans leurs fatigues.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE TREILHARD.

Suite de la séance du Samedi 5 janvier 1793.

Rabaut s'est plaint des défiances qu'on cherchait à élever : il a observé qu'il y avait des torts de part et d'autre ; de la part des sections de Paris, qui se déclaraient en état d'insurrection, et d'un peuple égaré qui menaçait la liberté des représentans, et de la part du département de Haute-Loire ; mais qu'enfin il était évident, que sa proclamation n'était qu'une suite de ces arrêtés des sections qui menaçaient la liberté des députés. Et comme il s'est élevé beaucoup de débats, et qu'on demandait que le compte rendu de la commune fût envoyé aux 84 départemens, et que la proclamation de la Haute-Loire fut renvoyée au conseil exécutif ; il a fait sentir l'inconséquence et la partialité qu'il y aurait à prononcer en faveur de la commune, dans cette querelle qu'il fallait éteindre ; que la véracité de ce compte rendu était combattue ; et il a demandé que l'on passât à l'ordre du jour sur l'une et l'autre proposition.

Beaucoup de débats se sont élevés. Il était évident que les uns soutenaient la nécessité de laisser arriver les fédérés, et que les autres les redoutaient. Ceux-ci avançaient qu'il n'y avait plus d'ordre ni de lois, si les départemens se permettaient de s'armer les uns contre les autres ; et que c'était marcher droit au fédéralisme ; quand Guadet déchirant ce voile, s'est écrié : qu'il admirait comment nos frères des départemens paraissaient tant effrayer certaines personnes. On ne parlait pas ainsi au mois d'août, quand les départemens, violant aussi les lois pour le salut public, envoyaient des hommes armés au secours de Paris. Ces fédérés qui vous effrayent viennent à Paris pour défendre la Convention, et Paris lui-même, des agitateurs, des anarchistes et des scélérats qui l'inondent ; et certes, ajoute-t-il, rappelez-vous ce qu'a dit un jour le procureur de la commune de Paris, qu'il fallait convoquer les sections, que la France n'avait fait que changer de tyran. Souvenez-vous qu'une section de Paris a proposé de nommer un défenseur à la République..... Les départemens ne souffriront jamais ce défenseur ; ils étoufferont la faction qui cherche à le porter sur les premières marches du trône. (Oui, oui, s'est-on écrié de toutes parts.)

Et cependant le croirez-vous, citoyens ? La coriphée de cette faction, qui nous accuse de vouloir le fédéralisme (que nous ne voulons pas, qu'il ne croit pas que nous voulions,) celui qui nous en fait un si grand crime ; ce même homme a écrit que le gouvernement fédératif était le seul qui convint en France ; qu'il fallait être un homme de mauvaise foi ou un scélérat, pour soutenir le contraire : C'est Billaud de Varennes. Enfin Guadet a rappelé que l'arrêté du département de Haute-Loire n'était pas connu légalement de la Convention, qu'ainsi elle ne pouvait ni le casser, ni le renvoyer au conseil exécutif ; et quant au fonds, que des députés de ce département devaient le présenter à la Convention, et le retirer, si elle ne l'agréait pas. Il a demandé qu'on passât à l'ordre du jour sur le tout, ce qui a été décrété après de nouveaux et longs débats.

Séance du Dimanche, 6 janvier 1793.

Barrere occupe le fauteuil.

Les cinquante dominations Parisiennes deviennent un sujet de troubles dans la République, et divers départemens commencent à être inquiets sur la liberté de leurs représentans. et quelques-uns sur leur sort. Le conseil général du département du Finistere a envoyé une adresse à la Convention : il l'invite à prendre l'attitude qui convient à la représentation nationale, à écraser les factieux, et sur-tout à chasser de son sein les anarchistes ; vous ne devez avoir rien de commun avec eux, dit-il, et il indique Marat, Robespierre, Danton. Chabot, Bazire.

Ce débat annonçait des orages : la séance en a été remplie. Marat a demandé, avec beaucoup de noblesse, le renvoi de cette pièce à madame Roland, tandis que d'autres membres en demandaient l'impression et l'envoi aux départemens.

Chambon a demandé qu'il en fût fait mention honorable, tandis qu'un autre membre annonçait que le département du Pas de Calais avait improuvé celui du Finistere. Au milieu de ces débats, un homme de paix, de ceux que choque l'artifice habituel de tourmenter la Convention pour l'affaiblir, Mellinet a proposé un projet de règlement de censure, dont l'impression a été décrétée, non sans quelque peine.

La suppression de la permanence des conseils d'administration des départemens, ayant été décrétée, il y a quelques jours, il a été proposé de supprimer celle des conseils généraux des communes et des sections de Paris. Cette proposition a donné plus de chaleur aux débats, et les sections ont trouvé d'ardens défenseurs ; car, pour les conseils généraux des communes, on se serait accordé, quelque utiles qu'ils puissent être. Thuriot a regardé les sections comme des sentinelles vigilantes qui déconcertent les ennemis de l'Etat.

Marat, qui dénonce toujours, a dénoncé la faction du ministre Roland, comme occupée à renverser la chose publique. Roland corrompt l'esprit public, Roland envoie des libelles dans les départemens contre les patriotes, Roland dispose des revenus de l'Etat pour égarer l'opinion. Cette manière de discuter a fini par demander l'ajournement de la question sur la suppression de la permanence des sections de Paris. Cette question, long-tems arrêtée, et long-tems combattue, a fini par rejeter l'ajournement. C'était prévoir que la suppression allait être décrétée.

Bourdon, Marat et d'autres ont demandé l'appel nominal; plusieurs se sont portés au bureau; le président représente que l'appel nominal n'est point ici dans les termes du règlement. On insiste, le bruit croît; ceux qui soutiennent les sections de Paris, insistent pour l'appel nominal. Le président consulte l'Assemblée pour savoir si l'appel nominal aura lieu; il est décrété que non; le bruit en faveur des sections recommencent; Robespierre à la tribune demande la parole, son obstination excite des rumeurs, elles deviennent générales, et les tribunes s'y joignant, ont poussé des huées, se sont levées, ont montré le poing; et le président s'est enfin couvert.

Le calme s'est rétabli; et le président, la voix éteinte, et exténué de fatigue, n'a pu que faire de légers reproches aux tribunes. Alors on a demandé, sans nulle autre forme, l'ajournement qui venait d'être présumé rejeté; on a demandé que la décision sur la suppression des sections de Paris ne fût portée, qu'après avoir ouï le rapport des ministres sur l'état de la République. Le projet de délai a excité des débats nouveaux, et assez longs pour que la proposition ait été décrétée.

Robespierre insistait pour parler, malgré le décret; et son obstination l'a fait rappeler à l'ordre, avec la censure. Cette censure lui donnait le droit de parler: il en a profité pour dénoncer, comme son collègue Marat, la faction. Roland; pour soutenir aussi que les sections de Paris étaient des sentinelles, et qu'elles seules pouvaient sauver la République, Roland était depuis deux heures dans l'Assemblée, pour y lire son rapport sur l'état de son département il a répondu que ce que venait de dire Robespierre n'était qu'un tissu de calomnies; il a énoncé l'objet de sa présence dans l'Assemblée.

Ici s'est présenté un autre sujet de discussion. Le décret veut que le compte rendu soit commun à tout le conseil exécutif, et il devait être présenté par tout le conseil à la présente séance du 6. Or il n'y avait que le ministre de l'intérieur et celui de la marine présens. On demande au premier si son rapport est partiel, et si le conseil l'a approuvé. Après des débats assez légers, la Convention a su que l'entier rapport n'était pas fait, et elle a donné quatre jours aux ministres pour le préparer. Ainsi s'est terminée la querelle pour les sections. Le reste de la séance a été consacré aux pétitions dont nous rendrons compte demain.